

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2014

ACTIVITÉS PRIVÉES DE PROTECTION DES NAVIRES - (N° 1674)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD141

présenté par
M. Arnaud Leroy, rapporteur

ARTICLE 40

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« mentionner »,

les mots :

« faire ressortir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.